

INVITATION

Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque Cantonale Vaudoise

Jeudi 26 avril 2018 à 16h, Halle 7, Beaulieu, Lausanne



Madame, Monsieur, chers actionnaires,

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous avons le plaisir de vous inviter à notre Assemblée générale ordinaire, jeudi 26 avril 2018.

Nous serions ravis de votre présence à cette manifestation, qui sera suivie d'un cocktail, et vous remercions par avance de bien vouloir renvoyer le bulletin d'inscription ci-joint, dûment rempli, pour le jeudi 19 avril 2018 au plus tard.

Lors de nos allocutions, nous détaillerons les résultats 2017 et les chiffres clés illustrant la saine marche des affaires de la BGV ainsi que la manière dont la Banque remplit sa mission ; nous vous soumettrons pour approbation la rémunération des instances dirigeantes. Poursuivant la politique de distribution de la Banque, nous vous proposerons le maintien du paiement d'un dividende ordinaire et, cette année encore, un versement supplémentaire prélevé sur la Réserve légale issue du capital. Nous procéderons également aux réélections statutaires.

Avant l'Assemblée, nous vous inviterons à découvrir les multiples facettes du travail des femmes et des hommes qui font la BGV aujourd'hui. Vous pourrez vous familiariser avec les nombreuses professions, connues et moins connues, de la Banque. Vous aurez un aperçu de la richesse des formations suivies par nos collaboratrices et collaborateurs pour vous offrir une qualité de service élevée, au plus proche de vos attentes ainsi que pour répondre, entre autres, aux exigences légales.

Dans le cas où vous auriez choisi de déléguer vos droits au Représentant indépendant, Me Christophe Wilhelm, vos instructions de vote lui seront directement transmises par Computershare (anciennement SIX SAG).

Computershare met à votre disposition sur son site un nouveau « Portail Investisseurs » vous permettant, si vous le souhaitez, de commander directement en ligne votre carte d'accès ou de transmettre online vos instructions de vote au Représentant indépendant (page 10).

En annexe à ce pli, vous trouverez également la brochure En bref 2017, qui reprend les faits marquants et les chiffres clés de la BGV.

En nous réjouissant de vous accueillir à cette occasion, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, chers actionnaires, nos salutations distinguées.

Banque Cantonale Vaudoise



Jacques De Watteville
Président du Conseil d'administration



Pascal Kiener
Président de la Direction générale

Ordre du jour

1. Allocution présidentielle

2. Rapport de la Direction générale

3. Approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice 2017, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV

Proposition du Conseil d'administration:

Approuver le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2017, y compris les comptes consolidés du Groupe BCV.

4. Répartition du bénéfice et autre distribution

Propositions du Conseil d'administration¹⁾:

Dans le cadre de la politique de distribution de la Banque, le Conseil d'administration propose d'approuver:

- 4.1 La répartition du bénéfice ressortant du bilan de CHF 329 284 190,18 en versant un dividende ordinaire de CHF 23 par action, soit CHF 197 942 370, et en attribuant le solde disponible, soit CHF 131 341 820,18, aux Réserves facultatives issues du bénéfice.
- 4.2 Le versement d'un montant de CHF 10 par action par prélèvement sur la Réserve légale issue du capital (Réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement), soit un total de CHF 86 061 900.

5. Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction générale

Propositions du Conseil d'administration:

Conformément aux articles 30ter et 30quater des Statuts, le Conseil d'administration propose d'approuver:

- 5.1 Un montant global maximum de CHF 1 400 000 pour le versement de la rémunération fixe du Conseil d'administration jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

***Explications:** le montant maximum de CHF 1 400 000 (CHF 1 851 000 en 2017) se fonde sur l'article 30ter, alinéa 1, des Statuts et comprend l'indemnité fixe, une indemnité supplémentaire pour appartenance à un ou plusieurs comités, des frais de représentation, ainsi que le cas échéant la contribution de la Banque au 2^e pilier, pour les membres du Conseil d'administration. Il couvre la période allant jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2019.*

¹⁾ Si ces propositions sont acceptées, le dividende ordinaire de CHF 23 par action sera payable, sous déduction de l'impôt anticipé, et le versement d'un montant de CHF 10 par action, par prélèvement sur la Réserve légale issue du capital (Réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement), sera payable, sans déduction de l'impôt anticipé, au Siège central et dans toutes les agences de la Banque dès le 3 mai 2018 (date ex: 30 avril 2018).

- 5.2 Un montant global maximum de CHF 5 921 000 pour la rémunération fixe, la partie fiscalisée des frais de représentation, la participation au capital-actions et les primes d'ancienneté de la Direction générale jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Explications: conformément à l'article 30quater, alinéa 3, lettre a, le montant maximum de CHF 5 921 000 (CHF 5 908 000 en 2017) couvre, pour les membres de la Direction générale, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2019:

- Le salaire annuel fixe.
- La partie fiscalisée des frais de représentation.
- La différence entre le prix d'acquisition et la valeur boursière à la clôture du premier jour de la période de souscription pour la participation au capital-actions liée au plan d'intéressement qui sera proposé en avril 2019. Le plan d'intéressement est proposé en mars-avril de chaque année à l'ensemble des collaborateurs. Comme prévu à l'article 30ter, alinéa 6, des Statuts, le Conseil d'administration définit chaque année les modalités du plan d'intéressement, notamment le prix de souscription. Les actions acquises sont bloquées pendant 3 ans.
- Les primes d'ancienneté.

Le montant proposé comprend la contribution de l'employeur au 2^e pilier.

- 5.3 Un montant global de CHF 3 693 000 pour le versement de la rémunération liée à la performance annuelle de la Direction générale au titre de l'exercice 2017.

Explications: la rémunération de la Direction générale liée à la performance annuelle est déterminée chaque année selon l'atteinte d'objectifs commerciaux, opérationnels et financiers, aussi bien qualitatifs que quantitatifs, fixés et évalués, pour les membres, par son Président et, pour celui-ci, par le Conseil d'administration. Les objectifs sont fixés sur la base des stratégies d'affaires et opérationnelles, ainsi que des buts statutaires et de la politique de risque de la Banque. L'évaluation servant de base à la détermination de la rémunération liée à la performance annuelle se fonde sur le degré d'atteinte des objectifs fixés qui font l'objet d'une appréciation globale. Une partie de cette rémunération est payable sous forme d'actions, selon des modalités décidées par le Conseil d'administration. Elle sera versée en mai 2018. Le montant proposé de CHF 3 693 000 (CHF 3 700 000 en 2017) comprend la contribution de l'employeur au 2^e pilier.

- 5.4 Un nombre global maximum de 1504 actions de la Banque à disposition pour la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme résultant du plan 2018-2020, qui sera payé en 2021 en fonction du degré d'atteinte des objectifs.

Explications: conformément à l'article 30ter, alinéa 5, des Statuts, la rémunération de la Direction générale liée à la performance à long terme comprend un nouveau plan pluriannuel adopté chaque année par le Conseil d'administration avec des objectifs stratégiques et financiers, quantitatifs et qualitatifs, à définir par ce dernier, tenant compte notamment de la stratégie d'affaires, des buts statutaires de la Banque, de son succès économique pérenne et de sa politique de risque. La dimension financière est mesurée par le profit économique. La performance financière est ensuite ajustée par une appréciation d'un nombre restreint d'objectifs clés liés au développement de la stratégie d'affaires, des principaux projets, de l'excellence opérationnelle et de l'évolution de la satisfaction clientèle (objectifs stratégiques et qualitatifs). La rémunération octroyée est ensuite payée exclusivement en actions de la Banque en fonction du niveau d'atteinte des objectifs définis.

Le nombre global proposé correspond au nombre maximum d'actions BCV qui pourraient être distribuées aux membres de la Direction générale dans le cadre du plan 2018-2020 que le Conseil d'administration a décidé de lancer, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale. Il représente un montant total maximum de CHF 1 200 000 (identique à 2017) divisé par CHF 796 (valeur boursière du 8 mars 2018, date de la décision du Conseil d'administration). L'évaluation finale du degré d'atteinte des objectifs et la distribution éventuelle d'une partie ou de toutes les actions aux bénéficiaires interviendra en 2021.

Des informations complémentaires sur le système et la politique de rémunération de la Banque, ainsi que sur les montants versés au Conseil d'administration et à la Direction générale figurent dans le Rapport annuel 2017 (chiffre 5.1 de la partie Gouvernance d'entreprise et 5.17 des Comptes de la Maison mère de la partie Données financières). Celui-ci est à disposition des actionnaires sur le site internet www.bcv.ch et sur demande au Siège social.

6. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale

Proposition du Conseil d'administration:

Donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction générale pour leur activité pendant l'exercice écoulé.

7. Élection au Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration:

Renouveler le mandat de Mme Ingrid Deltenre au sein du Conseil d'administration pour quatre ans, conformément à la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995 et aux Statuts.

Mme Ingrid Deltenre a été élue par l'Assemblée générale du 1^{er} mai 2014. Elle est aussi membre du Comité de Rémunération, de promotion et de nomination. Après avoir obtenu une licence en sciences humaines de l'Université de Zurich, elle a occupé des fonctions exécutives dans une maison d'édition suisse alémanique avant de devenir, en 2000, la présidente de la Direction générale de Publisuisse. En 2004, elle est nommée à la tête de la Télévision suisse alémanique, poste qu'elle occupera pendant 6 ans. De 2010 à 2017, elle a été la directrice générale de l'Union Européenne de Radio-Télévision (Eurovision), à Genève. Elle est aussi membre du Conseil d'administration de Givaudan SA, à Vernier, et de l'Agence France-Presse, à Paris, ainsi que membre de l'Aufsichtsrat Deutsche Post/DHL, à Bonn, et du comité consultatif de l'Executive MBA de l'Université de Zurich.

Il est rappelé que, en tant que banque cantonale au sens de l'article 763, alinéa 2, du Code des obligations, la Banque Cantonale Vaudoise n'est pas soumise à l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Si certains principes de l'ORAb ont néanmoins été introduits sur une base volontaire dans les Statuts, l'élection des membres du Conseil d'administration et la durée de leur mandat demeurent soumises à l'article 12, alinéas 1 et 5, de la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise du 20 juin 1995.

8. Élection du Représentant indépendant

Proposition du Conseil d'administration:

Réélire M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en tant que Représentant indépendant des actionnaires pour l'exercice 2018 et jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la Banque Cantonale Vaudoise.

9. Nomination de l'Organe de révision

Proposition du Conseil d'administration:

Réélire KPMG SA, à Genève, en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2018.

10. Divers

Informations

Documents

Le Rapport annuel 2017 – contenant les comptes individuels et les comptes du Groupe BCV, le rapport annuel de gestion, le rapport de l'Organe de révision établi à l'intention de l'Assemblée générale, le rapport des réviseurs du Groupe et les propositions concernant l'emploi du bénéfice résultant du bilan – est à disposition des actionnaires sur le site internet www.bcv.ch et sur demande au Siège social.

Admission et représentation

Un bulletin d'inscription servant à commander une carte d'entrée ou à octroyer des pouvoirs de représentation, par courrier ou par voie électronique, est adressé aux actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote. Seuls les actionnaires inscrits au Registre des actions avec droit de vote en date du 6 avril 2018 pourront exercer leur droit de vote. Ils peuvent se faire représenter par la personne de leur choix ou par M^e Christophe Wilhelm, avocat à Lausanne, en qualité de Représentant indépendant.

Questions au Conseil d'administration

Les actionnaires qui le souhaitent peuvent poser leurs questions par écrit au Président du Conseil d'administration, Banque Cantonale Vaudoise, Case postale 300, 1001 Lausanne, jusqu'au jeudi 19 avril 2018. Une réponse circonstanciée leur sera donnée en Assemblée générale.

Communications et décisions

Les actionnaires sont informés que les décisions qui seront prises par l'Assemblée générale seront tenues à leur disposition dès le 27 avril 2018 au Siège de la Banque Cantonale Vaudoise à Lausanne et consultables sur le site internet www.bcv.ch.

Lausanne, le 8 mars 2018
Le Conseil d'administration

Inscription électronique et délégation de pouvoirs via le Portail Investisseurs de Computershare, la plateforme dédiée aux actionnaires

Le Portail Investisseurs de Computershare dédié aux actionnaires vous permet de commander par voie électronique vos cartes d'admission à l'Assemblée générale ou de déléguer des pouvoirs au représentant de votre choix ou au Représentant indépendant. En cas de délégation des pouvoirs au Représentant indépendant, vous avez la possibilité de lui transmettre des instructions précises.

Si vous ne souhaitez pas utiliser le Portail Investisseurs de Computershare, nous vous prions de retourner la carte d'inscription dûment complétée, datée et signée, au moyen de l'enveloppe ci-jointe, d'ici au 19 avril 2018 au plus tard.

Voici la marche à suivre:

1. Rendez-vous sur le site internet **<https://ip.computershare.ch/BCV>**
2. Vous êtes maintenant invité à saisir votre numéro d'actionnaire et votre mot de passe personnel. Vous les trouverez sur votre formulaire d'inscription.
3. Acceptez les conditions d'utilisation.
4. Vous pouvez à présent commander votre carte d'admission ou transmettre vos instructions au Représentant indépendant.
5. Cliquez sur «CONFIRMER» pour enregistrer votre sélection.

Remarque importante:

Le délai pour commander une carte d'admission par voie électronique est fixé au 19 avril 2018 au plus tard. Le délai pour transmettre vos instructions au Représentant indépendant par voie électronique est fixé au 23 avril 2018 à 23h59 au plus tard.

Si vous transmettez des instructions au Représentant indépendant aussi bien par voie électronique sur le Portail Investisseurs que par écrit, seules les instructions électroniques seront prises en compte.

Pour toute question, n'hésitez pas à vous adresser à Computershare Schweiz SA, société exploitante du portail en ligne, par courrier électronique à l'adresse business.support@computershare.ch ou par téléphone au numéro +41 62 205 77 50 (de 8h à 17h).

Banque Cantonale Vaudoise
Case postale 300
1001 Lausanne
www.bcv.ch



Transports

Nous vous encourageons à utiliser les transports publics.

Avec les bus:

- depuis la gare CFF de Lausanne, la ligne 3 (arrêt Beaulieu-Jomini) ou la ligne 21 (arrêt Beaulieu);
- depuis le bord du lac, la ligne 2 (arrêt Beaulieu).

Avec votre véhicule privé:

- depuis la sortie d'autoroute Lausanne-Blécherette, suivre les signalisations *Beaulieu*. Parking à disposition.

